

MODÈLE 2

A conserver par le destinataire

USAGER ou PROPRIÉTAIRE

certifa

N° 55-1308

**CERTIFICAT DE CONFORMITE  
INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ (1)**  
(Art. 25 de l'arrêté du 2 Août 1977 modifié)

EMPLACEMENT LIBRE (2)

**IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION**

Nom, prénom de l'utilisateur : \_\_\_\_\_  
Résidence : \_\_\_\_\_  
Bât. \_\_\_\_\_ esc. \_\_\_\_\_ ét. \_\_\_\_\_ lgt. \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
C.P. 47 310 00 Localité \_\_\_\_\_

Appartement  Pavillon

Il s'agit d'une installation :

Neuve  Complétée(3)  Modifiée(3)

Dans un immeuble neuf (1<sup>ère</sup> occupation)  OUI  NON

**IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR**

Ref. Qualigaz \_\_\_\_\_

Responsable Gaz : Mme/M. : \_\_\_\_\_

**NATURE DU GAZ DANS L'INSTALLATION**

Naturel  Propane ou Butane  Air propané ou air butané

Distributeur : GDF

**DESCRIPTION DES TRAVAUX REALISES PAR L'INSTALLATEUR**

Tuyauteries fixes (4)					Appareils (4)			Local (5)	Evacuation des gaz brûlés (6)				Ventilation (8)			
Nature	Longueur	Diamètre extérieur	Pression de service (mbar)	Assemblages	Accessoires	Type	Installé		Puissance en kW	par un conduit		VMC gaz		Appareil à circuit étanche	Amenée d'air	Sortie d'air
										individuel <input type="checkbox"/>	Collectif <input type="checkbox"/>	sans DSC	avec DSC(7)			
							OUI	NON	sans assistance	avec assistance	Extraction mécanique avec asservissement					
Co	8 6	22 18	20	BFRen	chaud	X		24	Sous-sol					X		
Co	1	76	20	BFRen	Boiler	X			Cuisine					X	X	

**ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR**

22 2 03 2004

L'installateur identifié ci-dessus atteste que l'installation décrite ci-dessus a été réalisée et éprouvée par ses soins conformément à l'arrêté du 2 août 1977 modifié et notamment que :

- les tuyauteries fixes ont subi les épreuves de résistance mécanique et d'étanchéité prévues à l'article 3-1
- s'il existe des appareils raccordés, la vacuité des conduits correspondants a été vérifiée par ses soins il y a moins d'un an, ainsi que l'étanchéité des conduits individuels, ou par l'entreprise \_\_\_\_\_ qui a délivré un certificat en date du \_\_\_\_\_
- s'il existe une installation nouvelle de VMC gaz elle est équipée d'un dispositif de sécurité collective (DSC) conforme aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 1989 (l'attestation de conformité au descriptif du DSC et de bon fonctionnement prévus à l'article 3-2 de cet arrêté sont joints).

Cachet, date et signature

**L'ORGANISME DE CONTROLE**

Cachet, date et signature

Vu par  
**QUALIGAZ CENTRE**

Le: 24.MAR.04

**LE DISTRIBUTEUR (uniquement pour les installations neuves)**

Fourniture du gaz \_\_\_\_\_  
faite le : \_\_\_\_\_  
par : \_\_\_\_\_

(Nom et signature)

Cachet, date et signature ou du mandataire

**GAZ DE FRANCE**  
B.P. 201  
18102 VIERZON CEDIX  
Tél. : 43 75 01 10